

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Activités parlementaires

2014



Activités parlementaires

2014



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Chris Collins

président de l'Assemblée législative

du Nouveau-Brunswick



Le 25 septembre 2014

L'honorable Chris Collins
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 26^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

Donald J. Forestell



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
FAITS SAILLANTS.....	4
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	6
Rôle des députés	6
Activités de la Chambre	7
Députés de la 57 ^e législature au 21 mai 2014	10
Députés de la 58 ^e législature au 31 décembre 2014	12
Statistiques comparatives sur la Chambre	14
Activités des comités.....	15
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et visites guidées.....	21
Activités spéciales et cérémonies	23
Colloque parlementaire pour élèves	25
Programme des pages.....	26
Diffusion et webdiffusion	27
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	28
Description des fonctions	29
Bureau du greffier	30
Service des finances et des ressources humaines.....	33
Bibliothèque de l'Assemblée législative	37
Bureau du hansard.....	41
Traduction des débats.....	44
Projet spécial.....	47
Programme pour les parlementaires.....	49



APERÇU DE L'ANNÉE

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative

L'année civile 2014 est une année de changement pour le Bureau de l'Assemblée législative. La quatrième et dernière session de la 57^e législature prend fin et la 58^e législature est amorcée. Les élections provinciales du 22 septembre marquent la mise en place d'un nouveau gouvernement et l'entrée en fonction d'un nouveau président de l'Assemblée. L'Assemblée législative est en outre l'hôte de la cérémonie d'installation d'une nouvelle lieutenant-gouverneure.

La quatrième session de la 57^e législature, qui s'ajourne le 13 décembre 2013, reprend le 4 février 2014. Blaine Higgs, ministre des Finances, présente le quatrième budget du gouvernement. Roger Melanson, porte-parole de l'opposition en matière des finances, prononce le 6 février le discours en réponse au discours du budget.

Au cours de la séance du printemps, la Chambre étudie 74 projets de loi, dont un qui vise à créer un nouveau système de communication des dépenses des députés relativement à leurs fonctions parlementaires et à leur bureau de circonscription. Par conséquent, l'Assemblée législative dresse maintenant, pour chaque exercice financier, des rapports trimestriels et un rapport annuel sur les frais remboursés et les publie sur le site Web de l'Assemblée législative. Un autre des projets de loi déposés prévoit l'adoption d'un modèle de régime de pension à risques partagés pour les députés afin qu'ils adhèrent, au même titre que les employés du gouvernement, au régime à risques partagés dans les services publics. Un projet de loi est en outre déposé pour exiger des partis politiques qu'ils publient une estimation des coûts de leurs promesses électorales ou qu'ils déclarent publiquement qu'une estimation des coûts n'a pas été réalisée. Une telle exigence oblige la bibliothèque de l'Assemblée législative à élargir son mandat et à fournir un soutien aux partis politiques qui cherchent à obtenir des renseignements leur permettant de préparer l'estimation des coûts de leurs promesses électorales en vue des élections du 22 septembre.

Autre fait à noter, le dépôt et l'adoption de trois projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire, lesquels sont déposés par des députés du parti ministériel. Ces projets de loi portent sur des questions telles que l'actualisation de la définition du terme « ancien combattant », l'obligation d'élaborer une stratégie pour le don d'organes et de tissus et l'interdiction, pour les députés, de quitter leur caucus pour se joindre à celui d'un autre parti politique.

Les résolutions adoptées par la Chambre comprennent une motion visant à encourager l'élaboration de stratégies axées sur la réduction du tabagisme chez les jeunes et une motion exhortant le gouvernement fédéral à préserver les services ferroviaires voyageurs au Nouveau-Brunswick.

L'Assemblée législative, qui ajourne ses travaux le 21 mai, est convoquée de nouveau le 29 juillet pour une séance d'un jour, ce qui porte à 46 le nombre de jours de séance durant la session du printemps. Durant cette séance d'un jour, Troy Lifford, ministre de la Justice, dépose un projet de loi visant à permettre aux retraités qui relèvent des régimes de pension de Papiers Fraser de bénéficier d'une augmentation des prestations de pension qui leur sont versées et à permettre la conversion de leur régime à un modèle de régime de pension à risques partagés.

Durant la quatrième session, un total de 92 projets de loi sont déposés, dont 80 reçoivent la sanction royale. La Chambre siège pendant 70 jours durant la session, pour un total de 367 heures, par rapport à 58 jours, ou 296 heures, durant la session précédente. Le Comité plénier consacre 58 heures à l'étude de projets de loi. Comme pour la session précédente, le Comité des subsides et divers comités permanents consacrent 120 heures à l'étude des prévisions budgétaires, car la Chambre consent à prolonger de 40 heures la période de temps réservée à cette fin, qui est de 80 heures.

La 57^e législature est dissoute le 21 août, et le 22 septembre est le jour fixé pour la tenue d'élections générales provinciales. Au moment de la dissolution, la répartition des sièges à la Chambre est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 41 ; Libéraux, 13 ; Indépendant, 1. Bev



Harrison, député de Hampton-Kings, est le seul député indépendant. M. Harrison, qui siégeait à titre de député progressiste-conservateur, annonce le 27 juin qu'il posera sa candidature comme représentant du Nouveau Parti démocratique en vue des prochaines élections.

Le Parti libéral, sous la direction de Brian Gallant, député de Baie-de-Shediac—Dieppe, remporte 27 sièges lors des élections provinciales du 22 septembre, formant ainsi un nouveau gouvernement majoritaire. Le Parti progressiste-conservateur obtient 21 sièges et le Parti vert en remporte un. Le nombre de sièges passe de 55 à 49 par suite d'un remaniement et d'un redécoupage de la carte électorale.

L'élection de David Coon, chef du Parti vert, marque la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick qu'un candidat du Parti vert est élu à l'Assemblée législative. Plus tard, soit le 10 décembre, la Chambre accorde au parti de M. Coon le statut de parti reconnu, ce qui, en vertu du Règlement, confère au parti certains droits, même s'il n'a pas fait élire cinq députés.

Les 13 membres du Cabinet, dont le premier ministre Gallant, sont assermentés le 7 octobre lors d'une cérémonie tenue à la Chambre de l'Assemblée législative. Outre le premier ministre, le Cabinet est composé des personnes suivantes : Stephen Horsman, vice-premier ministre, ministre de la Sécurité publique et solliciteur général et ministre de la Justice ; Denis Landry, ministre des Ressources naturelles et ministre des Ressources humaines ; Donald Arseneault, ministre de l'Énergie et des Mines ; Rick Doucet, ministre du Développement économique et ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ; Victor Boudreau, ministre de la Santé ; Ed Doherty, ministre des Services gouvernementaux ; Brian Kenny, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; Bill Fraser, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ; Roger Melanson, ministre des Finances et ministre des Transports et de l'Infrastructure ; Francine Landry, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; Cathy Rogers, ministre du Développement social et ministre des Communautés saines et inclusives ; Serge Rousselle, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et procureur général. Les membres du Conseil exécutif sont assermentés par le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. Graydon Nicholas.

Hédart Albert, député de Caraquet, est ultérieurement nommé leader parlementaire et whip du gouvernement ; l'hon. Bill Fraser, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et député de Miramichi, est nommé leader parlementaire adjoint du gouvernement ; Daniel Guitard, député de Restigouche-Chaleur, est nommé whip adjoint du gouvernement ; Monique LeBlanc, députée de Moncton-Est, est nommée présidente du caucus du gouvernement. De plus, le premier ministre Gallant nomme à la vice-présidence de l'Assemblée Lisa Harris, députée de Baie-de-Miramichi—Neguac, et Bernard LeBlanc, député de Memramcook-Tantramar, nominations qui reçoivent le 3 décembre l'approbation de la Chambre.

Le 23 septembre, l'ancien premier ministre David Alward démissionne comme chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick. M. Alward, élu pour la première fois lors des élections provinciales de 1999, est réélu en 2003, 2006, 2010 et 2014, exerçant durant les quatre dernières années les fonctions de premier ministre. Bruce Fitch, député de Riverview, est nommé chef par intérim du Parti progressiste-conservateur et de l'opposition officielle ; Madeleine Dubé, députée d'Edmundston—Madawaska-Centre, est nommée leader parlementaire de l'opposition ; Carl Urquhart, député de Carleton-York, est nommé whip de l'opposition ; Pam Lynch, députée de Fredericton-Grand Lake, est nommée présidente du caucus de l'opposition.

Une séance d'orientation a lieu le 9 octobre à l'intention des nouveaux députés élus. Il leur est donné un aperçu des activités du Bureau de l'Assemblée législative, et plusieurs présentations leur sont faites par le personnel de l'Assemblée. Parmi les sujets traités figurent la cérémonie d'assermentation des députés et le serment d'allégeance, la convocation de la Chambre et l'élection à la présidence, les services qu'offre aux députés la Section des finances et des ressources humaines, les services de protocole, de sécurité et d'accueil, le soutien technologique, le fonctionnement de la Chambre et de ses comités, les services de traduction, du hansom et de la bibliothèque, le tableau collectif des députés et les biographies.



Le 14 octobre, Gary Keating, député libéral nouvellement élu dans la circonscription de Saint John-Est, se démet de son siège. Aux élections provinciales du 22 septembre, M. Keating avait défait par 9 votes le député progressiste-conservateur actuel Glen Savoie. M. Savoie est réélu par la suite lors d'une élection partielle tenue le 17 novembre. La répartition des sièges à la Chambre après l'élection partielle est la suivante : Libéraux, 26 ; Progressistes-Conservateurs, 22 ; Parti vert, 1.

Le 23 octobre, l'hon. Jocelyne Roy Vienneau devient, par suite de son installation, la 31^e personne à assumer la fonction de lieutenant-gouverneur de la province. Dans la matinée du 24 octobre, les députés de la 58^e législature prêtent le serment d'allégeance et signent le rôle durant une cérémonie tenue à la Chambre de l'Assemblée législative et présidée par la nouvelle lieutenant-gouverneure. L'Assemblée législative est convoquée en après-midi pour l'élection à la présidence. L'hon. Chris Collins, député de Moncton-Centre, est élu président de l'Assemblée au premier tour de scrutin. Élu pour la première fois le 5 mars 2007 lors d'une élection partielle, puis réélu aux élections provinciales de 2010 et de 2014, il a exercé les fonctions de ministre des Gouvernements locaux. M. Collins remplace à la présidence de l'Assemblée Dale Graham, qui prend sa retraite après 21 années de service à titre de député, dont les quatre dernières à titre de président de l'Assemblée.

La première session de la 58^e législature s'ouvre le mercredi 3 décembre à 11 h. La lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick, l'hon. Jocelyne Roy Vienneau, donne lecture du discours du trône qui énonce le programme législatif du gouvernement du premier ministre Brian Gallant. Le chef de l'opposition officielle, Bruce Fitch, prononce le 5 décembre le discours en réponse au discours du trône. En tout, 10 projets de loi sont déposés au cours de la séance d'automne. La Chambre s'ajourne le 19 décembre, après 12 jours de séance.

L'année écoulée est aussi marquée par le décès de trois employés de longue date de l'Assemblée législative, et ils sont regrettés. L'Assemblée législative perd deux estimés agents de sécurité, soit Jean Dufour et Bernard Pilotte, décédés respectivement le 21 janvier et le 20 avril, tous deux ex-gendarmes de la GRC. Ces derniers se sont distingués au service de leur pays et de la province et ils étaient fiers de veiller à la sûreté et à la sécurité des élus, du personnel et des visiteurs, sous la direction du sergent d'armes. Tous deux étaient de fiers ambassadeurs de la province, et ils accueillaient de façon chaleureuse et sincère les visiteurs à l'Assemblée législative.

Peter Wolters, CA, directeur des finances et des ressources humaines, meurt subitement le 19 août. Un employé dévoué et estimé, il a été au service de l'Assemblée législative pendant plus de 20 ans. Son expérience et son apport au bureau ont été exceptionnels. Il était reconnu pour ses sages conseils, pour s'être occupé méticuleusement des finances de l'Assemblée législative et pour avoir prodigué aux députés et au personnel des conseils avertis et fiables. Sa joie de vivre et son rire ponctuaient tout ce qu'il faisait, et l'amitié qu'il nous a tous exprimée sera longtemps gravée dans notre mémoire.



Peter Wolters, en compagnie du personnel de la Section des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. De gauche à droite : Tanya Johnson, Katie Banks, Wendy Bergeron et Lindsay Martin.



FAITS SAILLANTS

Élection à la présidence de la Chambre

La première session de la 58^e législature est convoquée le 24 octobre afin d'élire un nouveau président de la Chambre. Les parlementaires élisent alors, par scrutin secret, Chris Collins à titre



Conformément à la tradition parlementaire établie en 1381, le premier ministre Brian Gallant (à droite) et le chef de l'opposition officielle Bruce Fitch (à gauche) traînent vers l'estrade le président « récalcitrant », M. Collins (au centre).

de président. Lors d'une élection partielle tenue le 5 mars 2007, M. Collins a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative comme représentant de la circonscription de Moncton-Est et a été réélu en 2010. Il est aussi réélu en 2014 pour représenter la toute nouvelle circonscription de Moncton-Centre.

Pendant ses années à l'Assemblée législative, le président Collins a été ministre des Gouvernements locaux, whip du gouvernement et président du Comité spécial du mieux-être. Il a aussi été porte-parole de l'opposition dans les domaines d'intérêt liés à l'éducation postsecondaire, à la formation et au travail, à la justice, à l'environnement, à l'énergie, à l'éducation et au développement de la petite enfance.

Le président Collins est un défenseur des familles qui ont un enfant malade. En 2013, il a traversé le Canada à vélo afin de recueillir des fonds pour les enfants atteints de cancer.

Installation de la lieutenant-gouverneure

Le 23 octobre, Jocelyne Roy Vienneau, de Haut-Shippagan, devient la 31^e personne à assumer la fonction de lieutenant-gouverneur de la province lors de la cérémonie d'installation qui se tient à la Chambre de l'Assemblée législative. Son Honneur est la première Acadienne à devenir lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick. Parmi ses autres réalisations, elle a exercé deux mandats à titre de vice-rectrice de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, et elle a occupé les postes de sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de directrice générale du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, à Bathurst. De plus, Son Honneur compte parmi les premières femmes à obtenir un diplôme de la Faculté d'ingénierie de l'Université de Moncton.



Par suite de son installation, S.H. Jocelyne Roy Vienneau, la 31^e personne à occuper la fonction de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, prononce son premier discours. Le sergent d'armes Daniel Bussières se trouve à gauche.

Pendant la cérémonie, l'ancien lieutenant-gouverneur, Graydon Nicholas, reçoit des remerciements pour les années qu'il a consacrées au service de la population néo-brunswickoise. Puisqu'il a été le premier lieutenant-gouverneur autochtone, son mandat revêt une importance historique, sociale et culturelle pour le Nouveau-Brunswick.



Visite parlementaire de la commission de l'Assemblée nationale du pays de Galles

Du 28 au 30 octobre, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accueille la commission de l'Assemblée nationale du pays de Galles afin de discuter de sujets d'intérêt commun, tels que le bilinguisme, la participation citoyenne au sein d'une démocratie, la parité hommes-femmes dans la vie publique et les relations fédérales-provinciales.

Les membres de la commission rencontrent Jocelyne Roy Vienneau, lieutenant-gouverneure, Chris Collins, président de la Chambre, Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Thomas Bateman, professeur agrégé de sciences politiques de la St. Thomas University et des cadres supérieurs du bureau du greffier et de Traduction des débats.



Établie en vertu de la *Government of Wales Act 2006*, la commission est la personne morale de l'Assemblée nationale du pays de Galles qui est responsable de l'administration de l'organe législatif gallois.

De gauche à droite : Rhodri Glyn Thomas, député ; Sandy Mewies, députée ; Peter Black, député ; le président Collins ; dame Rosemary Butler, députée et présidente de l'Assemblée nationale du pays de Galles.

Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth

Du 20 au 26 juillet, l'Assemblée législative est l'hôte de la 52^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Un total de 87 délégués, représentant les corps législatifs provinciaux, territoriaux et fédéraux, assistent à la conférence de six jours. Des observateurs spéciaux du Royaume-Uni et de l'Ouganda y assistent aussi.

Parmi les sujets abordés lors des séances de travail, il y a la réforme des régimes de retraite, le débat d'enjeux de société au Parlement, le rôle du Sénat et la réforme, les inondations dans les provinces des Prairies, le rôle des simples parlementaires et le programme de visites de la présidence de l'Assemblée dans les écoles. La série Inspiratrices du Réseau des femmes parlementaires du Commonwealth traite surtout des questions d'égalité entre les sexes au Parlement et de la recherche sur la violence familiale, et comporte des exposés présentés par les femmes suivantes : Elizabeth Weir, ancienne députée et chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick ; Anne Bertrand, commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick ; Nancy Nason-Clark, directrice par intérim du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale ; Susanne Alexander, éditrice de Goose Lane Editions.



Participants à la Conférence régionale canadienne 2014 de l'Association parlementaire du Commonwealth



PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTENCE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.



*L'hon. Chris Collins,
président de l'Assemblée législative*

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h ;
mercredi	de 10 h à 12 h 30 ; de 14 h à 18 h ;
jeudi	de 13 h à 18 h ;
vendredi	de 10 h à 12 h 30 ; de 13 h 30 à 16 h 30.

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et paraissent dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Condoléances et messages de sympathie

Les députés ont l'occasion d'offrir leurs condoléances ou de témoigner leur sympathie.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Félicitations et hommages

Les députés peuvent offrir des félicitations à une personne, à un groupe ou à une association pour des réalisations remarquables.

Présentation des pétitions

Les membres du public ont le droit de présenter à l'Assemblée législative ou au gouvernement une pétition demandant la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.

Présentation des rapports de comités

Les renseignements que les comités transmettent à la Chambre le sont sous forme de rapport de comité. Les comités présentent des rapports qui portent sur une gamme de sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.



Déclarations de ministres

Les ministres peuvent faire une brève déclaration ou donner une brève explication sur la politique du gouvernement ou sur l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur ces déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions posées oralement. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent adresser aux ministres des questions portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis au moment de l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont la première affaire à l'ordre du jour le jeudi. Une affaire de l'opposition peut être étudiée dans un ordre différent de son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un avis d'un jour ait été donné à la Chambre, à l'appel des avis d'affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre





































Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le gouvernement. Le gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des travaux de la Chambre.

Ordre du jour

L'ordre du jour est le programme quotidien des travaux de la Chambre, tel qu'il est fixé dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.


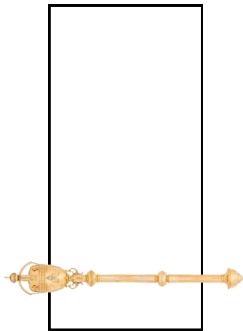


DÉPUTÉS DE LA 57^E LÉGISLATURE AU 21 MAI 2014 Plan de la Chambre

 <p>Brian Macdonald Fredericton- Silverwood</p>	 <p>Sherry Wilson Petitcodiac</p>	 <p>Claude Williams Kent-Sud</p>	 <p>Bruce Fitch Riverview</p>
 <p>Serge Robichaud Baie-de-Miramichi- Neguac</p>	 <p>Ross Wetmore Grand Lake- Gagetown</p>	 <p>Craig Leonard Fredericton-Lincoln</p>	 <p>Blaine Higgs Quispamsis</p>
 <p>Glen Tait Saint John-Est</p>	 <p>Ryan Riordon Nepisiguit</p>	 <p>Dorothy Shephard Saint John Lancaster</p>	 <p>David Alward Woodstock</p>
 <p>Glen Savoie Saint John-Fundy</p>	 <p>Carl Killen Saint John Harbour</p>	 <p>Marie-Claude Blais Moncton-Nord</p>	 <p>Paul Robichaud Lamèque- Shippagan-Miscou</p>
 <p>Yvon Bonenfant Madawaska-les- Lacs</p>	 <p>Martine Coulombe Restigouche- la-Vallée</p>	 <p>Hugh Flemming Rothesay</p>	 <p>Madeleine Dubé Edmundston- Saint-Basile</p>
 <p>Jake Stewart Miramichi- Sud-Ouest</p>	 <p>Kirk MacDonald York-Nord</p>	 <p>Danny Soucy Grand Saut- Drummond- Saint-André</p>	 <p>Jody Carr Oromocto</p>
	 <p>Wes McLean Victoria-Tobique</p>	 <p>Troy Lifford Fredericton- Nashwaaksis</p>	 <p>Trevor Holder Saint John Portland</p>
	 <p>Pam Lynch Fredericton-Fort Nashwaak</p>	 <p>Bruce Northrup Kings-Est</p>	 <p>Sue Stultz Moncton-Ouest</p>
	 <p>Curtis Malloch Charlotte- Campobello</p>	 <p>Wayne Steeves Albert</p>	 <p>Michael Olskamp Tantramar</p>
	 <p>Greg Davis Campbellton- Restigouche-Centre</p>	 <p>Bev Harrison Hampton-Kings</p>	 <p>Robert Trevors Miramichi-Centre</p>




L'hon. Dale Graham
Président
Carleton

Donald J. Forestell
Greffier

Shayne Davies
Greffier adjoint

Rose Campbell
Greffière adjointe




Donald Arseneault
Dalhousie-
Restigouche-Est




Rick Doucet
Charlotte-les-Îles




Bertrand LeBlanc
Rogersville-
Kouchibouguac



Roger Melanson
Dieppe-Centre-
Lewisville




Bernard LeBlanc
Memramcook-
Lakeville-Dieppe



Roland Haché
Nigadoo-Chaleur



Brian Gallant
Kent




Chris Collins
Moncton-Est




Denis Landry
Centre-Péninsule-
Saint-Sauveur




Bill Fraser
Miramichi-
Baie-du-Vin



Hédard Albert
Caraquet



Victor Boudreau
Shediac-
Cap-Pelé




Brian Kenny
Bathurst




John W. Betts
Moncton-Crescent




Jack Carr
New Maryland-
Sunbury-Ouest



Claude Landry
Tracadie-Sheila














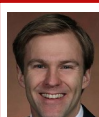



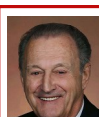


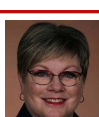






Carl Urquhart
York



Jim Parrott
Fundy-River Valley



DÉPUTÉS DE LA 58^E LÉGISLATURE AU 31 DÉCEMBRE 2014 Plan de la Chambre

 <p>Daniel Guitard Restigouche- Chaleur</p>	 <p>Bertrand LeBlanc Kent-Nord</p>	 <p>Ed Doherty Saint John Harbour</p>	 <p>Victor Boudreau Shediac- Beaubassin- Cap-Pelé</p>
 <p>Wilfred Roussel Shippagan- Lamèque-Miscou</p>	 <p>Chuck Chiasson Victoria-La-Vallée</p>	 <p>Denis Landry Bathurst-Est- Nepisiguit- Saint-Isidore</p>	 <p>Roger Melanson Dieppe</p>
 <p>John B. Ames Charlotte- Campobello</p>	 <p>Monique LeBlanc Moncton-Est</p>	 <p>Cathy Rogers Moncton-Sud</p>	 <p>Brian Gallant Baie-de-Shediac- Dieppe</p>
 <p>Lisa Harris Baie-de-Miramichi- Neguac</p>	 <p>Bernard LeBlanc Memramcook- Tantramar</p>	 <p>Bill Fraser Miramichi</p>	 <p>Hédard Albert Caraquet</p>
 <p>Gilles LePage Restigouche-Ouest</p>	 <p>Benoît Bourque Kent-Sud</p>	 <p>Francine Landry Madawaska-Les- Lacs-Edmundston</p>	 <p>Stephen Horsman Fredericton-Nord</p>
	 <p>Andrew Harvey Carleton-Victoria</p>	 <p>Brian Kenny Bathurst-Ouest- Beresford</p>	 <p>Donald Arseneault Campbellton- Dalhousie</p>
		 <p>Serge Rousselle Tracadie-Sheila</p>	 <p>Rick Doucet Fundy-Les-Îles- Saint John-Ouest</p>



L



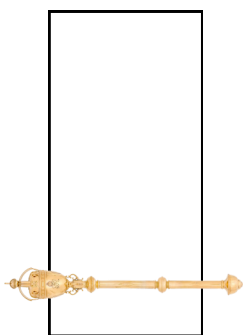
PC



PV




L'hon. Chris Collins
Président
Moncton-Centre



Donald J. Forestell
Greffier

Shayne Davies
Greffier adjoint

Rose Campbell
Greffière adjointe

 <p>Trevor Holder Portland-Simonds</p>	 <p>Pam Lynch Fredericton- Grand Lake</p>	 <p>Gary Crossman Hampton</p>
 <p>Jody Carr Oromocto-Lincoln</p>	 <p>Brian Macdonald Fredericton- Ouest-Hanwell</p>	 <p>Brian Keirstead Albert</p>
 <p>Bruce Fitch Riverview</p>	 <p>Jake Stewart Miramichi- Sud-Ouest- Baie-du-Vin</p>	 <p>Ernie Steeves Moncton- Nord-Ouest</p>
 <p>Madeleine Dubé Edmundston- Madawaska Centre</p>	 <p>Glen Savoie Saint John-Est</p>	 <p>Jeff Carr New Maryland- Sunbury</p>
 <p>Kirk MacDonald Fredericton-York</p>	 <p>Sherry Wilson Moncton-Sud- Ouest</p>	 <p>Bill Oliver Kings-Centre</p>
 <p>Bruce Northrup Sussex-Fundy- St. Martins</p>	 <p>Hugh Flemming Rothesay</p>	 <p>Carl Urquhart Carleton-York</p>
 <p>Blaine Higgs Quispamsis</p>	 <p>David Alward Carleton</p>	
 <p>Dorothy Shephard Saint John Lancaster</p>	 <p>Ross Wetmore Gagetown- Petitcodiac</p>	
 <p>David Coon Fredericton-Sud</p>		



STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	<i>57^e législature</i>			
	<i>1^e session 2010 - 2011</i>	<i>2^e session 2011 - 2012</i>	<i>3^e session 2012-2013</i>	<i>4^e session 2013-2014</i>
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	58	55	58	70
Séances en soirée	11	11	5	6
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	54	59	56	70
- sanction royale accordée	52	57	54	69
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	1	2	3	8
- sanction royale accordée	1	1	3	8
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	0	8	13	14
- sanction royale accordée	0	0	0	3
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	11	14	19	10
- débattues	3	4	5	1
- adoptées	11	14	18	10
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	84	57	56	54
- débattues	17	15	13	22
- adoptées	14	8	8	6
- retirées	59	32	21	10
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	25	15	12	16
- Comité des prévisions budgétaires	0	4	12	12
- Autres comités	-	-	12	11
<i>Rapports annuels déposés</i>	90	75	66	59
<i>Pétitions</i>	127	95	47	14
<i>Questions écrites</i>	0	38	10	0

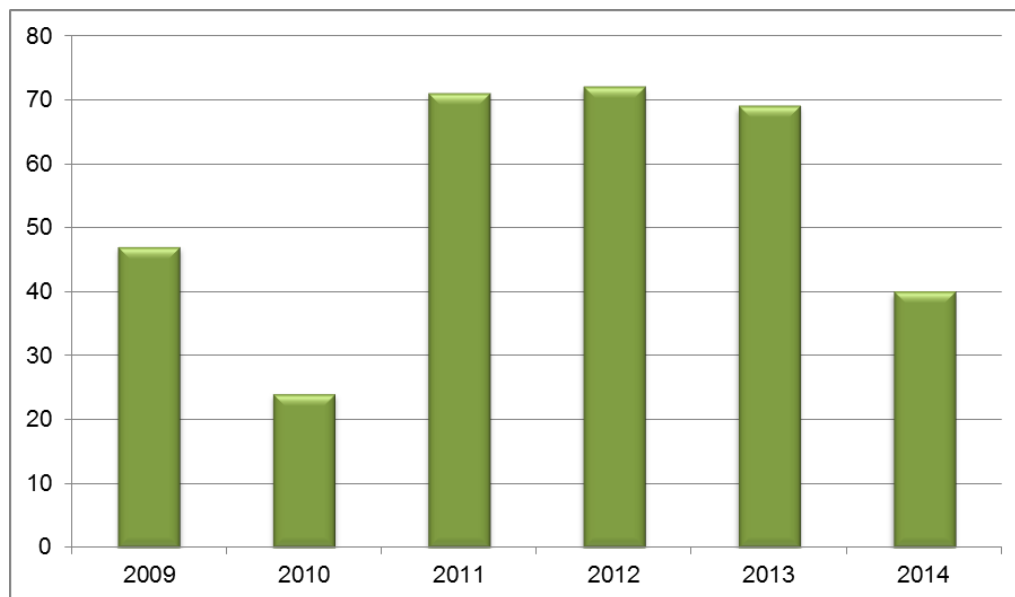


ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2014, 11 comités permanents et 2 comités spéciaux sont constitués et tiennent 40 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités avant la dissolution de la 57^e législature, le 21 août 2014. Les activités supplémentaires et les changements dans la composition des comités survenus après les élections sont aussi consignés.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres	L'hon. M. Graham (président)	M. B. Macdonald
	M. Urquhart (vice-président)	M. Betts
	M. C. Landry	M. Fraser
	L'hon. M. Robichaud	M. Bertrand LeBlanc
	L'hon. M ^{me} Blais, c.r.	M. Boudreau

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les allocations et les dépenses des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient six réunions, le 22 janvier, le 19 février, le 18 mars, le 4 avril, le 30 mai et le 16 juillet, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée. Le comité nomme aussi un sous-comité, qui se réunit les 8, 15 et 28 janvier. Le comité, composé de nouveaux membres après les élections provinciales, se réunit le 14 novembre. Le 4 décembre, la Chambre ratifie les nouveaux membres : l'hon. M. Collins (président), M. Bernard LeBlanc (vice-président), M^{me} Harris, l'hon. M. Melanson, l'hon. M. Fraser, M. Albert, M. Guitard, M. Oliver, M. B. Macdonald et M. Coon.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Membres	M. Jack Carr (président)	M. S. Robichaud
	M. Wetmore (vice-président)	M ^{me} Lynch
	M. Steeves	M. Melanson
	M. Killen	M. Doucet
	M. Malloch	M. Albert

Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2014. Le 19 décembre, la Chambre nomme les nouveaux membres du comité : M. Bertrand LeBlanc (président), M. Harvey (vice-président), M. Albert, M. Ames, M. Bourque, M. Guitard, M. Roussel, M. Bernard LeBlanc, M^{me} Dubé, M. Jeff Carr, M. Savoie, M. Northrup et M. Coon.



Comité permanent de l'éducation

Membres	M. Killen (président)	M. C. Landry
	M ^{me} Coulombe (vice-présidente)	M. Davis
	M. Stewart	M. Collins
	M. Harrison	M. Haché

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines questions liées au système d'éducation du Nouveau-Brunswick.

Activités

Le comité tient six réunions, les 18, 19 et 26 février, le 18 mars et les 1^{er} et 15 avril, afin d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le comité présente un rapport à la Chambre le 16 avril.

Comité permanent des prévisions budgétaires

Membres	M. Tait (président)	M. Malloch
	M. Wetmore (vice-président)	M. Boudreau
	M. Savoie	M. Kenny
	M. Davis	M. Bernard LeBlanc
	M ^{me} Wilson	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères.

Activités

Le comité tient 12 réunions, les 18, 20, 24 et 25 février, les 12, 19, 20, 21 et 27 mars et les 2, 3 et 9 avril, afin d'étudier certaines prévisions budgétaires. Le comité présente un rapport à la Chambre le 16 avril.

Comité permanent des soins de santé

Membres	M. Bonenfant (président)	M. S. Robichaud
	M ^{me} Wilson (vice-présidente)	M. Davis
	M. K. MacDonald	M. Doucet
	M ^{me} Lynch	M. Arseneault

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines questions liées au système de soins de santé du Nouveau-Brunswick.



Activités

Le comité tient cinq réunions, les 27 et 28 février, les 11 et 13 mars et le 4 avril, afin d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé. Le comité présente un rapport à la Chambre le 8 avril.

Comité permanent de modification des lois

Membres L'hon. M^{me} Blais, c.r. (présidente) M. B. Macdonald
M. Bonenfant M. Kenny
M^{me} Lynch M. Bertrand LeBlanc
M. Malloch

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2014.

Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres M. Davis M. S. Robichaud
M. Riordon M^{me} Lynch
M. Tait M. Albert
M. Wetmore M. Arseneault

Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, soit la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, la vérificatrice générale, le directeur général des élections, le défenseur des enfants et de la jeunesse, la commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur en matière d'assurances et l'ombudsman.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2014.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres M. Killen (président) M. Savoie
M^{me} Wilson (vice-présidente) M. Bertrand LeBlanc
M^{me} Coulombe M. D. Landry
M. Stewart

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité.



Activités

Le comité tient trois réunions, le 25 mars et les 22 et 30 avril, afin d'étudier certaines mesures législatives d'intérêt privé. Le comité présente des rapports à la Chambre le 25 mars, le 22 avril et le 6 mai.

Comité permanent des privilèges

Membres	M. Harrison (président)	M. Riordon
	M. Steeves (vice-président)	M. Albert
	M. S. Robichaud	M. Bernard LeBlanc

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2014.

Comité permanent de la procédure

Membres	M. Urquhart (président)	M. Stewart
	M. C. Landry (vice-président)	M. Fraser
	M. Steeves	M. Melanson
	M. Harrison	

Mandat

Les questions liées au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2014 avant la dissolution de la 57^e législature. Le 4 décembre, la Chambre nomme les nouveaux membres du comité : M. Albert (président), l'hon. M. Fraser (vice-président), l'hon. M. Rousselle, c.r., M. Guitard, M^{me} Harris, M. Bernard LeBlanc, M. Bertrand LeBlanc, M^{me} Dubé, M. B. Macdonald, M. Jody Carr et M. Holder. Le comité se réunit le 5 décembre et présente à la Chambre le 10 décembre un rapport qui recommande plusieurs modifications du Règlement.

Comité permanent des comptes publics

Membres	M. Boudreau (président)	M. Riordon
	M. Bonenfant (vice-président)	M. Savoie
	M. Tait	M. Stewart
	M ^{me} Coulombe	M. Collins
	M. Betts	M. Arseneault



Mandat

Le comité examine les rapports de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

Activités

Le comité tient 3 réunions, les 7, 8 et 9 janvier. Le comité examine les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale de 2013. Le comité examine aussi les rapports annuels des ministères suivants : Services gouvernementaux et Éducation et Développement de la petite enfance. Le 19 décembre, la Chambre nomme les nouveaux membres du comité : M. Holder (président), M. Chiasson (vice-président), M. Bourque, M. Guitard, M^{me} Harris, M. Harvey, M^{me} LeBlanc, M. LePage, M. Albert, M^{me} Shephard, M. Steeves, M. Flemming, c.r., et M. Coon.

COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial de la réforme parlementaire

Membres	M. Harrison (vice-président)	M. Riordon
	M. C. Landry	M. Boudreau
	M. Killen	M. Melanson
	M. Jack Carr	

Mandat

Le comité est constitué afin d'examiner un rapport intitulé *Propositions de réforme législative au Nouveau-Brunswick* et d'étudier la réforme d'usages actuels à l'Assemblée législative afin d'encourager une plus grande participation et représentation en faveur des gens du Nouveau-Brunswick.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2014.

Comité spécial de Point Lepreau

Membres	M. K. MacDonald (président)	L'hon. M ^{me} Shephard
	M. Tait (vice-président)	M. Killen
	L'hon. M. Lifford	M. Doucet
	M. Savoie	M. Bernard LeBlanc

Mandat

Le comité est constitué afin d'examiner la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau et les questions liées au dépassement des coûts pour que les gens du Nouveau-Brunswick soient pleinement au fait de l'avancement des travaux.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2014.



PARTICIPATION DE LA POPULATION



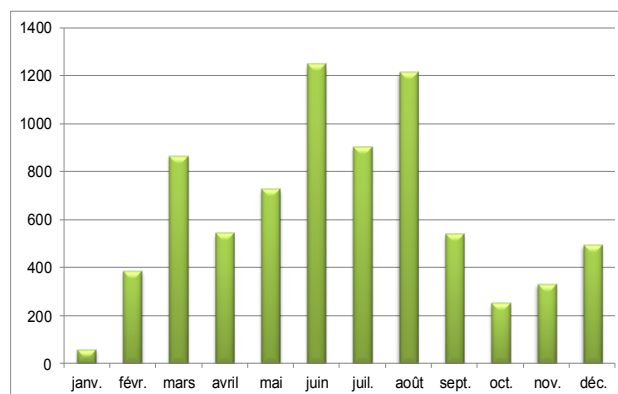
VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

Le Service de visiteurs est occupé en 2014. Plus de 7 500 personnes visitent l'Assemblée législative au cours de l'année civile. Le nombre de visiteurs vient au deuxième rang parmi les plus élevés des sept dernières années.

La place du Parlement, qui comprend l'édifice de l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'ancien édifice du ministère de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées de l'édifice sont offertes toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des objets d'art et des œuvres d'art sur les lieux, ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick.

De nombreux groupes scolaires de l'ensemble de la province visitent l'Assemblée législative pendant que la Chambre siège. Les élèves et le personnel enseignant ont l'occasion de s'asseoir dans les tribunes et d'observer directement les délibérations de la Chambre. Le nombre de visites de groupes scolaires diminue un peu par rapport à l'année précédente, ce qui est en partie attribuable à la perte de la subvention provinciale de voyage pour les écoles, qui est abolie le 1^{er} avril.



Nombre de visiteurs par mois en 2014



Au cours de l'année, mais surtout pendant les mois de l'été, l'édifice et les terrains de l'Assemblée législative attirent des visiteurs de tous les coins de la province ainsi que des provinces et territoires canadiens. En outre, des visiteurs de l'étranger sont accueillis tous les jours. Des visites guidées sont offertes dans les deux langues officielles, ou les gens peuvent faire une visite autoguidée de l'édifice historique.



Le 2 juin, un étudiant et deux étudiantes commencent leur emploi d'été en tant que guides touristiques : Alex Robichaud, Yasmine Badibanga et Vanessa Bourque offrent des visites guidées jusqu'au 31 août. L'Assemblée législative offre des visites sept jours par semaine, comme elle l'a fait pendant les mois de l'été 2013.

À l'Assemblée législative, deux élèves de 9^e année participent le 5 novembre à la journée Invitons nos jeunes au travail. Julia Forestell et Nathan Gorey passent leur journée à rencontrer et à observer le personnel de l'Assemblée pour se renseigner sur les responsabilités respectives de chacun et sur le fonctionnement général de l'institution parlementaire. La même possibilité est offerte aux élèves de 9^e année des employés du ministère des Finances, du ministère du Développement social et du ministère de la Justice. Une visite spéciale de l'Assemblée législative est organisée par ces ministères pour faire connaître aux élèves les rôles de l'ordre législatif du gouvernement et de la fonction publique. La journée Invitons nos jeunes au travail est organisée par le Learning Partnership, un organisme national sans but lucratif qui prône un système fort d'éducation publique au Canada. Le Nouveau-Brunswick participe depuis 1996 au programme, au titre duquel la journée a lieu à l'échelle nationale depuis 1998, avec la participation de l'ensemble des provinces et territoires.

L'Assemblée législative accueille en 2014 deux dignitaires. Le président de l'Assemblée législative se réunit le 9 avril avec S.E. Francisco del Río, consul général du Mexique à Montréal. Le 30 mai, le président se réunit avec M. Akhilesh Mishra, consul général de l'Inde à Toronto.



Daniel Bussières, sergent d'armes, montre son épée cérémoniale à des élèves de la Priestman Street School. Même si les épées ne sont plus utilisées pour maintenir l'ordre et la sécurité, elles demeurent une relique importante du passé et font partie intégrante de l'uniforme.



ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

Le 6 juin, trois livres de condoléances sont placés dans la rotonde de l'Assemblée législative pour permettre aux gens d'offrir leurs condoléances aux familles des agents de la GRC qui sont morts



Les livres de condoléances sont remis aux familles des gendarmes décédés.

tragiquement à Moncton le 4 juin. Il s'agit des gendarmes courageux suivants : les agents Fabrice Georges Gevaudan, de Boulogne-Billancourt, en France ; David Joseph Ross, de Victoriaville, au Québec ; Douglas James Larche, de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ainsi que les autres assemblées législatives au Canada arborent pour la première fois le drapeau de la fierté pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se déroulent à Sotchi, en Russie. Le drapeau arc-en-ciel flotte du 11 février au 16 mars pour appuyer les athlètes gais, lesbiennes et transgenres qui participent aux jeux.

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice. Le 1^{er} avril, l'Assemblée législative participe à la campagne Faites briller en bleu. L'édifice est illuminé en bleu pendant que le premier ministre Alward signe une déclaration reconnaissant le 2 avril comme Journée de la sensibilisation à l'autisme au Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative participe aussi à la Course à la vie en prenant part à la semaine Peinturons le Canada en rose. L'édifice baigne dans une lumière rose du 18 au 23 août, dans un but de sensibilisation continue à la maladie. En novembre, l'Assemblée législative participe à la Campagne des lumières mauves. Un jeu de lumières mauves illumine l'Assemblée dans le cadre de cette campagne, une initiative de Cancer du pancréas Canada.

Diverses cérémonies de remise de prix se déroulent à l'Assemblée législative en 2014, y compris : la cérémonie annuelle de remise de la Fourragère du Canada, des Guides du Canada, le 4 octobre ; la cérémonie annuelle de remise des Prix du Chef scout, du conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada, le 1^{er} novembre ; la cérémonie de remise des Prix du Duc d'Édimbourg, niveau d'argent, le 8 novembre. Selon la tradition, la personne qui occupe le poste de lieutenant-gouverneur préside les trois cérémonies.

En outre, la cérémonie annuelle d'assermentation des conseillers de la Reine se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 20 octobre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 11 récipiendaires de cette année : Robert M. Creamer, de Saint John ; Heather Doyle Landry, de Fredericton ; Harold R. Grew, de Riverview ; Willard M. Jenkins, de Saint John ; Larry Landry, de Dalhousie ; George H. LeBlanc, de Moncton ; John B.D. Logan, de Saint John ; George A. McAllister, de Fredericton ; Stewart C. Paul, de Perth-Andover ; Marylène Pilote, d'Edmundston ; Kelly Ann Winchester, de Saint John.



Le 9 mai, la lieutenant-gouverneure est l'hôtesse d'une réception à la Résidence du gouverneur pour souligner le départ à la retraite de l'hon. Dale Graham, président de l'Assemblée législative. De



Le premier ministre David Alward (à gauche) présente une gravure de l'Assemblée législative par Michael Khoury au président Dale Graham et à son épouse, M^{me} Shelley Graham.

nombreux amis proches, membres du personnel et parlementaires assistent à l'activité afin de le féliciter pour sa carrière politique longue et distinguée de 21 ans. Avant de devenir président de l'Assemblée législative, l'hon. M. Graham a été vice-premier ministre, ministre de l'Approvisionnement et des Services, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux et ministre des Ressources humaines.

La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes est une activité annuelle qui commémore la tuerie survenue en 1989, quand de jeunes femmes sont mortes dans une fusillade à l'École Polytechnique de Montréal. Une vigile commémorative marquant le 25^e anniversaire de la tragédie a lieu le 5 décembre à la Chambre du Conseil et sur les terrains de l'Assemblée législative. Le premier ministre Brian Gallant, ministre responsable de l'Égalité des femmes, est l'hôte de l'activité.

L'Assemblée législative organise en 2014 diverses séances d'ordre médical. La Société canadienne du sang tient une collecte de sang dans la rotonde le 10 avril. L'Association canadienne de dermatologie tient une séance de dépistage du cancer de la peau à la Chambre du Conseil le 15 avril. Le 5 novembre, l'Ordre royal de Victoria tient sa séance annuelle de vaccination contre la grippe.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 28 novembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. S.H. la lieutenant-gouverneure Jocelyne Roy Vienneau, Chris Collins, président de l'Assemblée, l'hon. Stephen Horsman, ministre de la Justice et député de Fredericton-Nord, Carl Urquhart, député de Carleton-York, Donald Forestell, greffier de l'Assemblée, et le père Donald Savoie, aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par la chorale de la Liverpool Street School et Becka DeHaan, artiste primée aux ECMA. Après l'illumination de l'arbre, le père Noël et le Fredericton Concert and Marching Band mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton, à l'occasion de l'illumination de son arbre.



Une foule d'environ 800 personnes participe à l'activité.



COLLOQUE PARLEMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Le 25^e Colloque parlementaire annuel pour élèves se déroule du 25 au 27 avril. Le colloque réunit un total de 55 élèves d'écoles secondaires, tant francophones qu'anglophones, qui représentent toutes les régions de la province. Le colloque est un programme apolitique pour élèves des 11^e et 12^e années. Ses objectifs sont les suivants : faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental ; encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires ; favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick ; former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Dale Graham accueille les élèves à l'Assemblée législative. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement. Le premier ministre David Alward parle du rôle du premier ministre et des défis et responsabilités de la charge. L'hon. Troy Lifford, ministre de la Justice, parle du rôle du Cabinet, Brian Gallant, chef de l'opposition officielle, parle du rôle de l'opposition, et Wes McLean, député de Victoria-Tobique, parle du rôle du député. L'hon. Julian A.G. Dickson, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, parle du rôle du pouvoir judiciaire.

Les élèves participent à divers ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine : la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de nombreuses motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.



Participants et participantes au Colloque parlementaire pour élèves 2014



PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page était déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont sélectionnés parmi les étudiants et étudiantes universitaires dont le rendement général est supérieur. Ils doivent fréquenter l'université à temps plein et être disponibles au moins 12 heures par semaine quand la Chambre siège, habituellement de novembre à juin.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le *Feuilleton et Avis* du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées à travailler comme page peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi ici : <http://www.gnb.ca/legis/education/page/page-f.asp>.



Les pages pour la séance du printemps sont (en avant) Julie Frigault, Connor Jay, Phoebe Marmura Brown, Danielle Lapointe, Andrew MacDougall et Jack Simpson (page en chef). En arrière, Samuel Titus, Lindsay Hodd, Thomas (Ben) Graham, Alex Robichaud et Brian Cook.

Les pages pour la séance d'automne sont Daniel Curwin, Kate Deveau, Julie Frigault, Thomas (Ben) Graham, Lindsay Hodd, Phoebe Marmura Brown, Alex Robichaud et Jack Simpson (page en chef).



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative câblodiffuse, à la chaîne d'accès communautaire (canal 10), les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations de l'Assemblée législative est en direct depuis 1989.

Au cours des années 90, la couverture en direct sur la chaîne 10 — la chaîne 9 dans certaines collectivités — est élargie pour inclure presque la séance entière. En 2005, un comité de l'Assemblée législative décide de lancer le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires. Le canal diffuserait intégralement les délibérations de chaque jour de séance pendant la session parlementaire. La première diffusion a lieu au canal spécialisé le 28 mars 2006.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2014, les délibérations sont diffusées au canal 70 du service de câblodiffusion numérique de Rogers Cable dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick desservies par le câblodistributeur. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est l'audio principal. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est l'audio principal.

En 2014, Rogers continue de télédiffuser la période des questions à une heure désignée chaque jour de séance sur divers canaux communautaires. En outre, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick poursuit la rediffusion des délibérations quotidiennes de l'Assemblée, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Les délibérations du Comité permanent de l'éducation, du Comité permanent des prévisions budgétaires et du Comité permanent des soins de santé sont aussi diffusées en 2014 au canal 70, étant donné qu'elles se tiennent à la Chambre de l'Assemblée législative. Les comités ont le mandat d'examiner les prévisions budgétaires de divers ministères.

En 2014, la source audio et vidéo des délibérations de l'Assemblée législative continue d'être diffusée en continu sur Internet pour la webdiffusion dans les deux langues officielles. De plus, la source audio des réunions du Comité permanent des comptes publics est diffusée en continu sur Internet.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages textuels périodiques sur les sujets suivants : la prochaine séance de l'Assemblée législative ; l'horaire régulier des séances du mardi au vendredi ; les particularités liées à la distribution du canal ; des renseignements sur les visites guidées ; les prochaines activités de l'Assemblée législative, y compris les réunions de comités ; plusieurs séries spécialisées sur le rôle, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative ainsi que d'autres sujets d'intérêt public qui correspondent au mandat du canal. Une photo de chaque député continue d'être montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées.

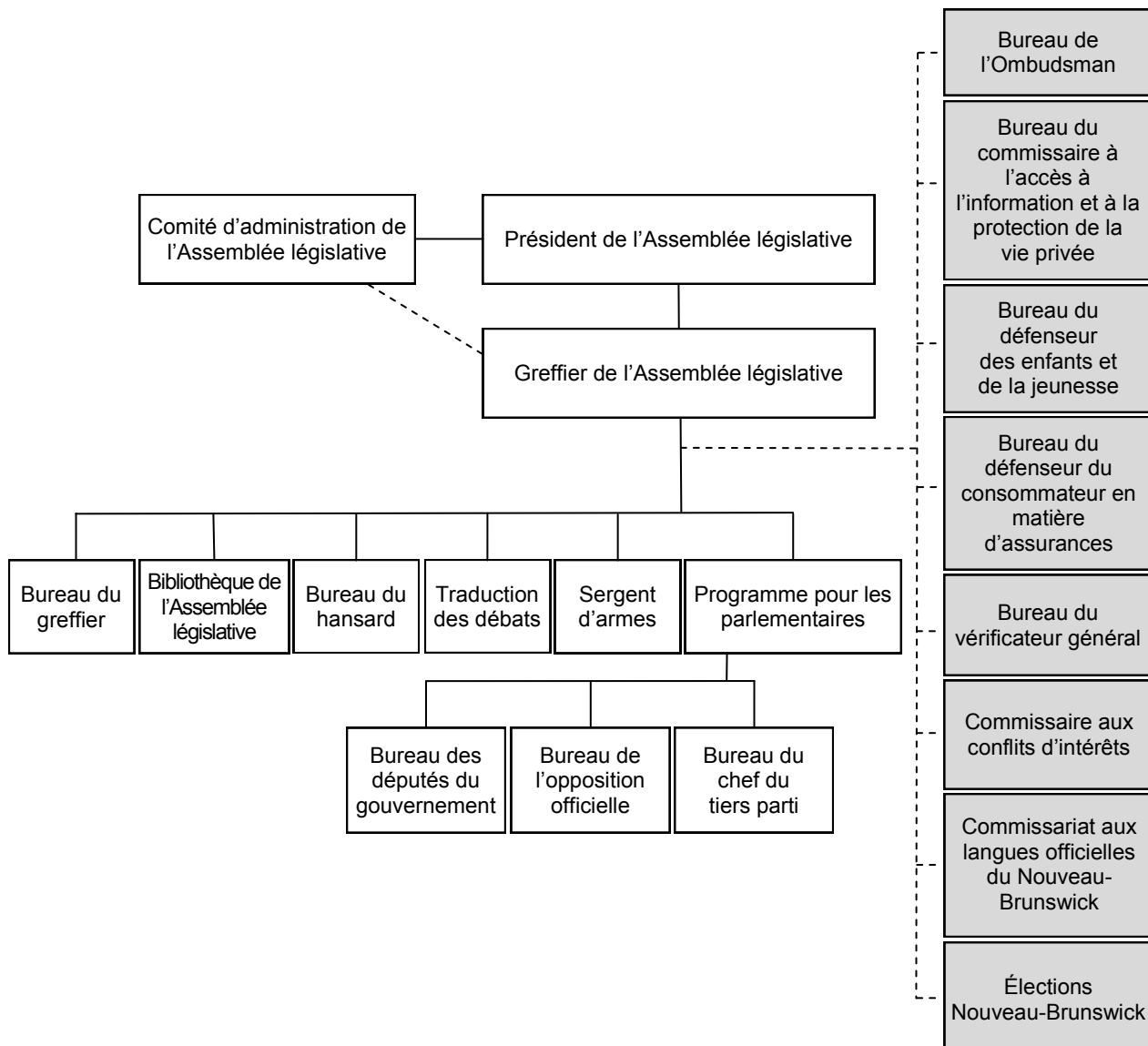


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau de l'ombudsman, au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles, au bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, au bureau du vérificateur général, au bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à Élections Nouveau-Brunswick.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du hansard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

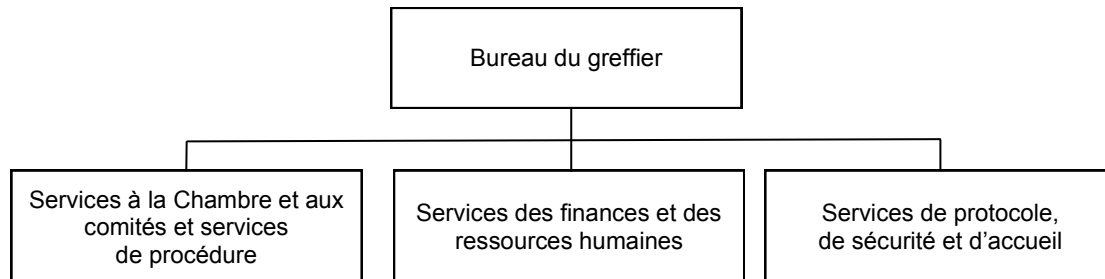
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



Au cours de l'année civile 2014, le personnel du bureau du greffier, ainsi que le personnel de chaque direction du Bureau de l'Assemblée législative, atteint ou dépasse l'objectif principal du bureau : aider les élus à exécuter leurs tâches parlementaires de législateurs. Le travail qu'accomplit avec dévouement le personnel contribue grandement à maintenir à un niveau élevé les services assurés aux parlementaires.

Services de procédure

Les parlementaires des 57^e et 58^e législatures, dans l'exercice de leurs fonctions à ce titre, sont appuyés par des services administrés de façon impartiale par le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, des questions de droit parlementaire et de procédure ainsi que l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre.

Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier. Le greffier et les greffiers adjoints exercent les fonctions de greffiers parlementaires et font fonction de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et les autres lois applicables et rédigent et révisent les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, le greffier et les greffiers adjoints se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents et présidentes de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2014, l'adjoint à la recherche compile les 58 fascicules du Journal non révisé des séances du printemps de la quatrième session de la 57^e législature ainsi que de l'ouverture et de la séance d'automne de la première session de la 58^e législature. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2012-2013 est publié en 2014.



Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne au format PDF. Depuis 2004, le format PDF en ligne des projets de loi à la première lecture est officiel. Au cours de l'année civile 2014, 73 projets de loi sont déposés. L'état en ligne des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

L'Assemblée législative poursuit l'archivage en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du budget de 2014-2015 et le discours en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 3 décembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre. Avec l'aide de Services gouvernementaux, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner en ligne la période quotidienne des questions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 57^e législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant les mois précédant la dissolution. Après la dissolution, les renseignements sont supprimés en ligne et archivés. Les renseignements biographiques sur les nouveaux élus de la 58^e législature et les photos de ceux-ci sont préparés et affichés en ligne à la suite des élections. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres de comités est aussi révisée et des rapports sont affichés en ligne.

Rénovations à l'Assemblée législative

Les travaux continus de restauration historique de l'édifice de l'Assemblée législative et de l'enceinte parlementaire se poursuivent en 2014. La dernière étape du projet de restauration, qui vise surtout des questions de qualité de vie, de sécurité et de sûreté touchant les parlementaires, le personnel et le public, est entamée et les travaux se poursuivent relativement à la modernisation du système de gicleurs dans tout l'édifice pour assurer qu'il est conforme à la nouvelle réglementation. En outre, un nouveau système audiophonique est installé dans la Chambre du Conseil législatif afin de remplacer le vieux système qui ne fonctionne plus. Des rénovations sont aussi entreprises au troisième étage de l'Édifice ministériel pour fournir des locaux à bureaux sûrs au chef du troisième parti et à son personnel.

Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, des membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'APC et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.

En 2014, le Nouveau-Brunswick accueille la 52^e Conférence régionale canadienne de l'APC. Le bureau du greffier organise l'activité et prépare le programme et les séances d'affaires pour les délégués et les membres de leur famille qui y assistent. Le personnel accueille aussi les membres de la commission de l'Assemblée nationale du pays de Galles et leur prépare un programme de visite.



Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) a été lancé en avril 1998 pour permettre le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2014, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que les rapports de comités à huis clos, l'utilisation d'appareils électroniques dans les tribunes, les boutiques de cadeaux, les mesures de sécurité, les ministres qui ne sont pas parlementaires, les prestations de pension, les médias qui filment les délibérations, les audits externes, le code de conduite et l'accès pour les personnes handicapées.

Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'APC et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. En 2014, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

Hommages

Deux anciens députés nous quittent en 2014.

Allison Winston DeLong (Libéral), le 14 avril. M. DeLong a été élu le 13 octobre 1987 pour représenter la circonscription de Carleton-Centre. Il a été réélu en 1991. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.

Edmond P. Blanchard (Libéral), le 27 juin. M. Blanchard a été élu le 13 octobre 1987 pour représenter la circonscription de Campbellton. Il a été réélu en 1991, en 1995 et en 1999. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre d'État aux Mines, procureur général et ministre de la Justice, ministre des Affaires intergouvernementales, ministre des Finances et ministre d'État responsable de la qualité.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La directrice des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines est assuré aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : Élections Nouveau-Brunswick, le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le Bureau du vérificateur général, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, le commissariat aux langues officielles, le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et le bureau de l'ombudsman.

Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnel)
Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
- Dépenses des parlementaires et des comités
Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
- Achat et paiement de produits et services
Voir au respect des lois et règlements. Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables des dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- Analyses et projections financières
Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux. Informer les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés ou spécialisés.
- Processus budgétaire
Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou agences pertinents.

Faits saillants du Service des finances

Les élections provinciales générales du 22 septembre entraînent un changement de gouvernement et la nomination de 13 membres du Conseil exécutif. La charge de travail liée à l'élection de 21 nouveaux parlementaires et à la retraite ou à la défaite de 27 autres parlementaires, représente un défi important pour le personnel des Services des finances et des ressources humaines. La tâche comprend l'arrêt définitif de la paye, des dépenses et des avantages sociaux des parlementaires dont le statut a changé, ainsi que la fermeture de leur bureau de circonscription, et la mise en vigueur de la paye, l'ouverture de nouveaux bureaux de circonscription et la distribution des renseignements connexes aux nouveaux parlementaires. En outre, le personnel s'occupe de l'entrée en vigueur du traitement des membres du Conseil exécutif.

Conformément à la décision prise le 16 juillet par le Comité d'administration de l'Assemblée législative, cette dernière commence à offrir, au nom de tous les parlementaires, un service de paiement direct pour le loyer de leur bureau de circonscription. L'établissement du service a exigé du personnel qu'il élabore et mette en oeuvre de nouveaux processus afin de veiller au paiement exact et rapide du loyer des parlementaires. Étant donné que le loyer est traité chaque mois, ce service continue de mobiliser du personnel.

La Chambre siège pendant 87 jours en tout au cours de l'exercice financier 2013-2014, par rapport à 52 jours en 2012-2013 et à 54 jours en 2011-2012. Puisque le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit seulement les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de



séance au cours de l'exercice financier, un financement additionnel est nécessaire pour l'exercice financier 2013-2014. Au total, un budget supplémentaire se chiffrant à 569 100 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées aux jours de séance additionnels et au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

À l'instar de 2012-2013, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014, une réduction d'environ 150 000 \$ du budget annuel des dépenses présente des défis à l'Assemblée législative, mais l'objectif est atteint en grande partie grâce à un pourcentage de réduction, fondé sur un montant proposé de réduction du budget total de l'Assemblée législative pour 2013-2014, lequel pourcentage est appliqué à chaque bureau de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires. Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 13 762 100 \$ sur un budget total révisé de 14 213 100 \$ pour l'exercice financier 2013-2014 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 13 737 700 \$ sur un budget de 14 109 000 \$ pour l'exercice financier 2012-2013.

**Sommaire financier pour l'Assemblée législative
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)**

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	8 969,0	8 748,5
Comités parlementaires	235,0	157,1
Total partiel	9 204,0	8 905,6
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	423,0	418,3
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 497,0	1 438,0
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	208,1	217,7
Bureau du hantsard	576,0	570,8
Traduction des débats	703,0	699,0
Total partiel	3 407,1	3 343,8
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	637,0	581,2
Bureau de l'opposition officielle	939,0	930,9
Bureau du député de Fundy-River Valley	26,0	0,6
Total partiel	1 602,0	1 512,7
Total : Assemblée législative	14 213,1	13 762,1

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 817 000 \$ en 2013-2014. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs phases des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire ; l'aménagement paysager de la cour devant l'Assemblée, y compris l'installation de pavés et la remise en état de l'entrée et des allées et l'ajout d'un périmètre de sécurité ; l'entretien général et la préservation des édifices parlementaires.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2014-2015 présente un défi en ce sens qu'il faut réduire de 200 000 \$ le budget de fonctionnement du Bureau de l'Assemblée législative. L'objectif de la réduction budgétaire doit être atteint tout en maintenant à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée et à la population, ainsi qu'en assurant des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée, malgré une augmentation des dépenses liées aux services de traduction et d'interprétation, à la télédiffusion et à l'enregistrement des délibérations de la



Chambre et aux comités parlementaires. Un budget de fonctionnement global de 13 370 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2014-2015. De plus, le budget de capital est légèrement réduit pour s'établir à 550 000 \$, ce qui permet au ministère des Transports et de l'Infrastructure de poursuivre les travaux d'amélioration au système d'extinction des incendies, d'entreprendre et de terminer le projet d'accès facile à l'édifice.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un auditeur compétent pour auditer les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice 2013-2014 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant celle-ci, en coordonnant le processus d'audit de concert avec l'auditeur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport de l'auditeur.

Aperçu du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

- Administration du personnel
Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables au moyen de la tenue à jour des dossiers de la paye et du personnel. Mettre à jour et communiquer aux parlementaires et au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- Perfectionnement des ressources humaines
Faciliter la formation du personnel pour permettre aux employés de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer leurs capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- Politiques relatives au personnel
Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au *Manuel d'administration* de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Veiller à communiquer correctement aux employés les politiques relatives au personnel.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2014, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 7 concours pour des postes permanents et à 3 concours pour des postes occasionnels pour divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe en tout de l'entrée en service de 5 employés et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 3 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Au cours de l'année civile 2014, la tenue des élections provinciales entraîne ce qui suit : 21 nouveaux parlementaires sont élus ; 19 parlementaires sont défaits ; 8 parlementaires ne se reportent pas candidats ; le bureau du député du tiers parti est mis en place ; un nouveau Cabinet est nommé ; un roulement important d'employés a lieu dans les bureaux des parlementaires.

Le personnel des Services des finances et des ressources humaines s'occupe de la charge de travail liée aux parlementaires non réélus, y compris l'arrêt de leur paye, de leurs dépenses et de leurs avantages sociaux, la fermeture de leur bureau de circonscription et la cessation de travail du personnel de circonscription. En outre, le personnel administre la paye, les dépenses et les avantages sociaux des nouveaux parlementaires, ainsi que l'ouverture de leur bureau de circonscription et l'entrée en fonction du personnel de circonscription. Par la suite, le personnel gère les changements touchant les membres du Conseil exécutif (y compris le premier ministre), le président de la Chambre, les vice-présidents, le chef de l'opposition officielle, les présidents des caucus, les whips et les leaders parlementaires.

Les augmentations économiques et les augmentations visant le coût de la vie s'appliquant aux traitements des employés ainsi que les indemnités et traitements des députés et des ministres



sont bloqués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Cependant, les augmentations au mérite sont traitées en 2014, selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération actuel des employés.

Un service de la paye est encore offert au personnel des bureaux de circonscription des simples députés, selon lequel les membres du personnel de ces bureaux sont payés à la quinzaine par l'intermédiaire du système d'information des ressources humaines de la province. Le personnel assume la responsabilité des entrées en service, du versement de la paye à la quinzaine, des cessations d'emploi et des documents connexes, ainsi que de la rétrofacturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2014, 56 membres du personnel des bureaux de circonscription, en moyenne, sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires.

En tout, 63 étudiants et autres personnes sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée qui sont gérés par le Service des finances et des ressources humaines, y compris 13 pages pour la session de 2013-2014 et 9 pages pour la session de 2014-2015. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Il y a un roulement considérable au cours de l'année, où 42 nouvelles entrées en service et 40 cessations d'emploi sont traitées.

Le personnel continue d'offrir du soutien en matière de renseignements pour InfoSource GNB, le répertoire en ligne du gouvernement, pour la plupart des secteurs de l'Assemblée législative. Il faut que les renseignements, listes et bases de données sur les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative soient mis à jour de manière exacte et opportune afin de tenir compte de tout changement ayant trait au titre ou aux coordonnées ou découlant d'élections. La plupart des données sont analogues à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Les données affichées doivent être surveillées régulièrement aux fins d'assurance de la qualité des renseignements et sont ajoutées à d'autres sections du site Web du gouvernement.

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>Programme du service de paye</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	1	0
Finances et ressources humaines	6	0	0	5	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	1	6	0
Cabinet du président	3	0	0	0	0
<i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i>	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	8	0	0	5	0
<i>Bureau du hansard</i>	8	0	0	3	0
<i>Traduction des débats</i>	11	0	0	0	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	8	0	0	5	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	8	0	0	4	0
<i>Bureau du chef du tiers parti</i>	2	0	0	1	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	16	0	0
<i>Parlementaires</i>	0	49	0	0	56
<i>Total</i>	66	49	17	30	56



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés, au personnel de l'Assemblée législative et aux ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et chaque ministère doivent déposer à la bibliothèque dans les 30 jours de l'impression quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils font imprimer. La bibliothèque élargit son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un défi important depuis quelques années est l'adaptation à l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. La bibliothèque continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et les membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel de l'Assemblée législative, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière impartiale. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 8 h 15 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 16 h 30 le vendredi. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Activités à la bibliothèque

En avril, la bibliothèque accueille une présentation d'Israel Unger, Ph. D., un survivant de l'Holocauste qui s'est établi au Nouveau-Brunswick il y a de nombreuses années. M. Unger a récemment corédigé un livre sur son expérience; il est présenté à l'Assemblée législative le jour de la présentation. De nombreux parlementaires assistent à la présentation à la bibliothèque.

Le 4 décembre, la bibliothèque est l'hôte d'une réception pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. La réception est très courue et permet au personnel de la bibliothèque de rencontrer les nouveaux parlementaires.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2014, un grand nombre de maisons d'édition, d'associations, de groupes et de particuliers font don de documents à la bibliothèque.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers et organismes suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année.



Maisons d'édition, associations et groupes

Bouton d'or Acadie, Communications Nouveau-Brunswick, Canards Illimités, La Grande Marée, Association du saumon Nepisiguit, bureau du greffier du Sénat et UNB Rock & Ice Climbing Club.

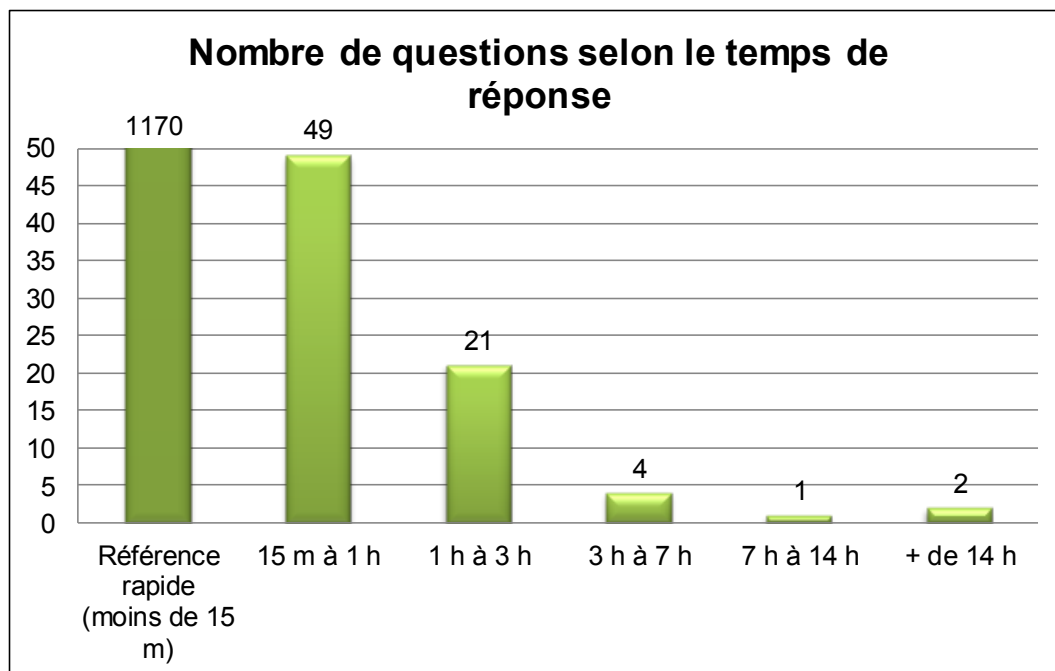
Particuliers

Beste Alpargun, Chuck Bowie, Loredana Catalli Sonier, Roger Grandmaison, Pierre Henri, Anne McCluskey, Diane Mercier-Allain, Shelley Murray, Margie Parker, Francesco Rocca, Richard Saillant, Janet Toole et Jeannine Watson.

Services de référence, de bibliothèque et d'extension

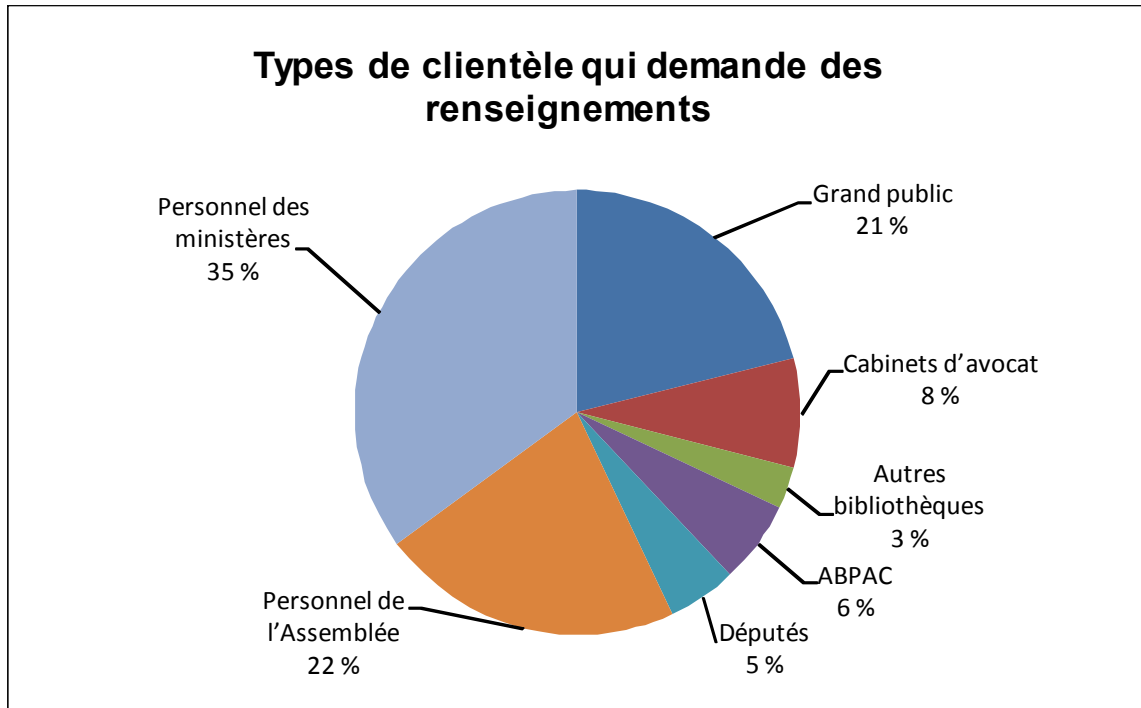
L'été 2014 est très occupé pour la bibliothèque de l'Assemblée législative. Une équipe de recherche est formée pour que la bibliothèque puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités en vertu de la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*. La loi exige que le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative fournisse la recherche sur l'établissement des coûts liés aux promesses électorales de tous les partis enregistrés. À la suite du nouveau mandat, la bibliothèque peut embaucher un agent de recherche permanent à temps plein. Le candidat retenu est Neill McKay et il commence à travailler à la fin juillet. Trois adjoints à la recherche sont embauchés de juillet jusqu'aux élections.

En 2014, le personnel du Service de référence est occupé à répondre à 1 247 demandes. Plusieurs d'entre elles sont des questions nécessitant une recherche approfondie qui prend de nombreuses heures. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à la réponse à chaque question. Le graphique ci-dessous montre le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses. Il faut souligner que les chiffres suivants ne comprennent pas les questions reçues des partis enregistrés qui demandent une recherche sur l'établissement des coûts en vertu de la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.





Voici un graphique qui présente la ventilation par type de la clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2014, que ce soit en personne ou autrement.



Deux expositions sont montées dans la vitrine de la bibliothèque : l'une sur Lord Beaverbrook et l'autre sur Bruno Bobak.

La bibliothécaire parlementaire participe en octobre à la séance d'orientation pour les nouveaux parlementaires, donnée à la Chambre de l'Assemblée. C'est la première occasion de joindre les nouveaux parlementaires et d'expliquer l'historique, les collections et les services de la bibliothèque. Plus tard au cours de l'automne, la bibliothécaire responsable des services d'extension et d'éducation permanente rencontre individuellement chaque parlementaire afin de discuter plus en détail des services de bibliothèque et de leur fournir des documents d'information et une carte de bibliothèque.

Le service de prêts entre bibliothèques offert par la bibliothèque est bien utilisé en 2014. Un total de 15 demandes de documents sont envoyées à d'autres bibliothèques au nom de notre clientèle. La bibliothèque reçoit quatre demandes de prêt d'autres bibliothèques qui veulent emprunter nos documents.

Publications officielles

La Collection des publications officielles du Nouveau-Brunswick se trouve ailleurs, dans un petit bâtiment à bureaux situé en face de la bibliothèque principale. Le personnel chargé des publications gère une collection d'au-delà de 8 000 documents imprimés catalogués ainsi qu'une vaste collection non cataloguée de documents imprimés, notamment des doubles. De plus, le personnel gère aussi le dépôt de publications électroniques du Nouveau-Brunswick. En 2014, un total de 399 publications électroniques officielles sont ajoutées au dépôt de publications électroniques, notamment des monographies et des rapports annuels. Jusqu'à maintenant, plus de 1 900 documents peuvent être consultés.



L'élagage de la vaste collection abolie de publications officielles du Canada se poursuit en 2014. Les bibliothèques de l'Université du Nouveau-Brunswick sont les principales bénéficiaires de l'élagage.

Initiatives

Au cours du printemps, la bibliothèque achève la mise à niveau de son système de catalogue en ligne Koha. Cette dernière mise à niveau comprend des améliorations visant la consultation du catalogue sur les appareils mobiles.

Au printemps, le personnel de la bibliothèque conçoit une nouvelle affiche pour l'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative. L'affiche comprend des renseignements généraux sur l'édifice, les heures d'ouverture et plusieurs photos de l'intérieur. Elle est installée avant la fin de semaine du jour de Victoria.

Au cours du printemps et de l'été, le personnel de la bibliothèque conçoit, construit et active son premier kiosque numérique interactif destiné aux personnes qui visitent l'Assemblée législative. Ce kiosque, situé à l'entrée de la bibliothèque, permet aux utilisateurs d'explorer des événements historiques importants de l'Assemblée législative et offre une visite virtuelle informative des nombreux points d'intérêt dans l'édifice. Le kiosque est très populaire auprès des personnes qui visitent, et le contenu devrait être élargi l'année prochaine.

Le personnel de la bibliothèque créé aussi une nouvelle brochure touristique officielle pour l'Assemblée législative. Cette brochure sert de guide pour les personnes qui visitent et comprend le plan de niveau et des renseignements à l'égard des nombreux endroits intéressants et des éléments spéciaux dans l'Assemblée législative. Le travail de conception initial est aussi achevé sur une deuxième brochure qui retrace l'historique des présidents de l'Assemblée.

À l'automne, la bibliothèque produit un livret d'information à l'intention des nouveaux parlementaires pour les renseigner sur les services qu'elle offre. Le livret contient aussi des renseignements sur l'histoire et le rôle de la bibliothèque, des instructions sur la façon de communiquer avec le personnel de la bibliothèque pour des genres précis de demandes, un aperçu des collections et des conseils sur l'utilisation du catalogue en ligne.

Enfin, la bibliothèque poursuit son projet de numérisation des lois d'intérêt privé, ayant terminé bon nombre des sessions restantes. L'objectif est de terminer le travail de numérisation et les métadonnées de 1893 à aujourd'hui d'ici au printemps 2015.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

En tant qu'imprimeur et éditeur des débats du Parlement britannique au début des années 1800, Thomas Hansard s'appuie, pour les débats, d'abord sur les reportages de la presse et, ensuite, sur les comptes rendus de son personnel. Plus tard, il ajoute son nom à la page titre des débats, et la plupart des pays du Commonwealth britannique finissent par l'adopter pour leurs propres comptes rendus officiels. Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick enregistre et publie des versions imprimées et électroniques des travaux de la Chambre dans les deux langues officielles et il enregistre et distribue les transcriptions des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

Enregistrement et fonctionnement de la console

Le personnel du hansard fait fonctionner la console de son et d'enregistrement pendant les séances de la Chambre et des comités et pendant les activités spéciales. Le personnel enregistre les détails dans les systèmes d'enregistrement et de sauvegarde, qui sont situés au Bureau du hansard. Les enregistrements sonores, répartis en prises de cinq minutes, sont accessibles au personnel qui fait la transcription à partir d'un logiciel sur les ordinateurs du bureau.

Des membres du personnel à la console font la postsonorisation pour donner le nom des intervenants et des explications additionnelles utiles et ils créent des journaux électroniques des travaux, qu'ils affichent sur le réseau de l'Assemblée législative. Avec l'aide des pages, les membres du personnel à la console obtiennent des documents qui sont consultés pendant la séance ainsi que le nom des invités qui sont présentés. Le personnel qui transcrit l'enregistrement sonore et qui rédige les transcriptions s'appuie sur les données de la postsonorisation, les journaux et la documentation pour assurer une transcription exacte dans un délai rapide.

En 2014, les membres du personnel du hansard assistent à 381 heures de travaux de la Chambre et des comités, qu'ils enregistrent et au cours desquels ils assurent le fonctionnement de la console : 296,5 heures pendant 58 séances de la Chambre et 84,5 heures pendant 29 réunions de comités. Les prévisions budgétaires des ministères font l'objet d'une étude et d'un vote en Comité des subsides ainsi que lors de 12 réunions du Comité permanent des prévisions budgétaires, de 5 réunions du Comité permanent des soins de santé et de 6 réunions du Comité permanent de l'éducation. Sur motion adoptée, la transcription de ces 23 réunions de comités est consignée au *Journal des débats (hansard)*.

Transcription

Le personnel du hansard transcrit les prises de cinq minutes, qui deviennent les bleus, soit la transcription ayant fait l'objet d'une première rédaction, puis les assemble dans un document. Le personnel fait la correction d'épreuves et la rédaction de la transcription intégrale, prépare la table des matières et ajoute les pages liminaires pour produire une transcription définitive. Après la traduction des transcriptions définitives par le personnel de Traduction des débats, la transcription originale et la traduction sont fusionnées en un seul document et formatées pour être présentées en deux colonnes dans un volume relié.

Au cours de 2014, le personnel du hansard met l'accent sur la transcription des jours de séance et des réunions de comités de 2013-2014 et de 2014-2015. À la fin de l'année, le personnel a transcrit et révisé plus de 2,7 millions de mots, soit 2,1 millions de mots des travaux de la Chambre et 566 229 mots des travaux de comités.



TRANSCRIPTION ACHEVÉE EN 2014			
TRANSCRIPTION	ANGLAIS	FRANÇAIS	TOTAL
Compte de mots de la Chambre	1 557 235 (74 %)	537 001 (26 %)	2 094 236
Compte de mots des comités	429 870 (76 %)	136 359 (24 %)	566 229

Le personnel met au point la transcription de 63 jours de séances : 18 jours de séance de 2003-2004, la dernière année qui faisait partie de l'arriéré ; 44 jours de séance de 2012-2013, y compris la transcription des 20 réunions de comités liés aux prévisions budgétaires ; 1 jour de séance de 2013-2014. De plus, le personnel achève la transcription, en format bleu, de plusieurs réunions de comités.

Pendant les séances de la Chambre, la transcription des jours de séance est interrompue pendant que le personnel produit la transcription de la période des questions, des condoléances et des messages de sympathie, de la présentation d'invités, des messages de félicitations et hommages et des extraits demandés. Cinquante et une périodes des questions sont transcrites, révisées, affichées sur le réseau de l'Assemblée législative et envoyées par courriel à une liste de distribution environ trois heures après la fin de la période des questions, et tous les messages sont transcrits, révisés et affichés sur l'intranet le jour où ils sont prononcés ou peu après.

Au cours de l'année, le personnel répond à 280 demandes de transcription, soit 172 demandes de transcription des travaux de la Chambre et 108 demandes de transcription des travaux de comités, dont 45 % sont fournies le jour même de la demande. La bibliothèque de l'Assemblée législative aide à la distribution des transcriptions demandées et communique avec le Bureau du hansard au nom de la clientèle qui demande des transcriptions qui ne sont pas encore affichées sur le réseau. Le personnel du hansard se sert d'une base de données pour tenir compte des demandes et fournit les transcriptions par courriel.

Recherche

Afin d'assurer la qualité des transcriptions, le personnel effectue des recherches et cherche constamment des données de sources externes. En 2014, le bureau cherche à obtenir et reçoit constamment un nombre accru de documents électroniques desquels il peut tirer des données qui sont copiées dans les transcriptions, ce qui évite au personnel bien du retapage. Le personnel numérise les copies imprimées des documents reçus afin de pouvoir y accéder lors de la transcription, ce qui, encore une fois, évite de retaper le texte.

Le personnel vérifie tous les documents, les versions imprimées et électroniques, afin que les transcriptions reflètent le discours prononcé. Les versions électroniques et imprimées des documents de recherche sont conservées afin qu'elles puissent être consultées pendant la transcription. Lorsque la transcription d'une séance est achevée, le matériel de référence est envoyé au bureau de Traduction des débats afin que le personnel de traduction puisse aussi se servir des documents que le personnel du hansard a obtenus et de la recherche que ce dernier a faite.

Activités professionnelles : Association canadienne des journaux des débats (Hansard)

Le rôle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) est d'enrichir les compétences des personnes qui produisent le hansard, de faciliter les échanges entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, d'offrir des conseils quant à la production du hansard et de renseigner et d'informer la population sur le hansard.



Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick continue de jouer un rôle actif au sein de l'association en contribuant au bulletin annuel, en répondant aux demandes et aux sondages au moyen de la liste de diffusion et en participant à la conférence annuelle.

Ressources humaines et activités

Le personnel du Bureau du hansard recrute et forme plusieurs nouveaux membres au cours de l'année. Une formation complète en matière de transcription, de révision, de recherche, de fonctionnement de la console et de méthodes administratives est préparée et donnée.

Le personnel tient aussi à jour du matériel de référence interne et des dossiers relatifs aux travaux de la Chambre, que le personnel consulte beaucoup pendant la transcription. Des réunions régulières du personnel ont lieu afin de planifier les jours de séance et les activités à venir et afin d'instaurer, d'examiner et de perfectionner les systèmes de travail. Les collègues sont informés des progrès réalisés dans tous les aspects de la production du hansard.

Le personnel du hansard fait aussi fonctionner la console à des cérémonies, à des conférences et à des activités spéciales organisées par l'Assemblée législative, y compris les cérémonies d'assermentation des membres du Cabinet et des parlementaires, le Prix du Duc d'Édimbourg, le Colloque parlementaire pour élèves, la cérémonie de nomination des conseillers de la reine, la cérémonie de la remise de la Fourragère du Canada et les audiences de Partners for Youth.

À l'automne, à la suite des élections provinciales, la rédactrice officielle participe à la séance d'orientation pour les parlementaires nouvellement élus en faisant un exposé sur le hansard.

Après une année très productive où l'arriéré de transcription, pris au début des années 90, a été éliminé, le personnel est heureux de veiller à ne pas perdre de terrain quant au travail à faire relativement aux séances courantes.



TRADUCTION DES DÉBATS

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités ainsi que d'autres documents pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Introduction

Le nombre de jours de séance en 2014 se chiffre à 58, soit 46 jours de séance de la quatrième session de la 57^e législature et 12 jours de séance de la première session de la 58^e législature, comparativement à 67 en 2013.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le *Feuilleton et Avis*, les questions écrites, les décisions de la présidence et d'autres documents.

La traduction du hansard correspond à près de 56 % de la charge de travail pour 2014, soit une diminution de 15 % par rapport à 2013. La traduction du hansard vers l'anglais se chiffre à 30 %.

Le tableau 1 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

Tableau 1 : Statistiques comparatives sur les sessions					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Jours	68	58	55	58	70
Mots	1 797 859*	2 031 901*	2 204 380*	2 049 010*	2 627 731*

* Chiffres estimatifs.

Pour 2014, la traduction du Journal quotidien correspond à 4 % de la charge de travail, soit une diminution de 25 % par rapport à 2013, et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. La diminution est attribuable à la baisse du nombre de jours de séance. Le Feuilleton et les avis de motion représentent plus de 15,5 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit des messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités, des déclarations de ministres et de députés, des présentations de projets de loi et des discours à l'étape de la deuxième lecture, des discours liés aux motions pouvant faire l'objet d'un débat, des discours sur le dépôt d'un document spécial et, bien sûr, du discours du trône, des discours dans le cadre du débat sur celui-ci et du discours de clôture de ce débat, ainsi que du discours du budget et des discours dans le cadre de ce débat et du discours de clôture de celui-ci. Sont aussi traduits les discours des divers ministères liés aux prévisions budgétaires.



La traduction pour le compte des parlementaires correspond à 13 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une diminution de 22 % par rapport à l'année précédente.

Au cours des 58 jours de séance en 2014, 348 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 795 pages. Il s'agit d'une diminution de 12 % du nombre de demandes par rapport à 2013. Sont traduits, entre autres, le discours du budget de la quatrième session de la 57^e législature et le discours du trône de la première session de la 58^e législature ainsi que 289 déclarations et 49 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le nombre moyen de pages par discours est de 7,2 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 96 % de la charge de travail. Environ 96 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le nombre de mots indiqué au tableau 2 représente la traduction des communiqués liés au discours du budget et au discours du trône, ainsi que les demandes des bureaux des parlementaires et des autres services de l'Assemblée législative.

Tableau 2 : Production (par mots) de Traduction des débats, année civile 2014 (chiffres arrondis)	
CHAMBRE Avis de motion, Feuilleton et questions écrites Journal Hansard ¹	237 000 63 000 857 000
PARLEMENTAIRES Discours et déclarations Correspondance et communiqués	196 000 3 000
COMITÉS	29 000
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	138 000
TOTAL ²	1 523 000

¹ Inclut un report d'environ 830 800 mots (31 % du hansard de 2003-2004, 6 % du hansard de 2004-2005 ainsi que la séance 27 de 2013-2014 et la séance 4 de 2014-2015) de l'année antérieure.

² Exclut un report d'approximativement 24,8 millions de mots (45 % du hansard de 2003-2004, 94 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006, 100 % du hansard de 2007, 100 % du hansard de 2007-2008, 100 % du hansard de 2008-2009, 100 % du hansard de 2009-2010, 100 % du hansard de 2010-2011, 100 % du hansard de 2011-2012, 100 % du hansard de 2012-2013, 100 % du hansard de 2013-2014 et les séances 1 à 12 de 2014-2015) à l'année ultérieure.

En général, la traduction pour les parlementaires se fait le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte des comités correspond à 19 % de la charge globale de travail, soit une augmentation importante par rapport à 2013 en raison de demandes accrues liées aux activités du Comité d'administration de l'Assemblée législative et du Comité permanent de la procédure.



Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du harsard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes ainsi que de la correspondance, des états de divulgation et des rapports pour le compte du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à 9 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une augmentation de 70 % par rapport à 2013 en raison de la hausse de la demande provenant du bureau du greffier, à la suite du déclenchement des élections, et du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts. Les documents traduits durant l'année comprennent notamment le *Guide d'orientation*, le rapport annuel de l'Assemblée législative ainsi que le rapport annuel et trois rapports d'investigation et d'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts.

Ressources humaines

Le bureau de Traduction des débats est composé d'une équipe de 4 traducteur et traductrices autonomes, de 2 traductrices intermédiaires et de 2 traductrices débutantes, en plus de la traductrice en chef et de la secrétaire administrative.

Traduction des débats reste fermé du 6 au 23 janvier 2014 en raison de graves dommages causés à la maison Edgecombe par l'accumulation de glace sur les toits et la pluie diluvienne qui a suivie. Il a fallu installer des chaufferettes spéciales et des ventilateurs pour assécher les lieux avant d'entreprendre des travaux pour réparer le vestibule ainsi que trois bureaux. Entre-temps, le personnel travaille à partir de la maison.

Au cours de l'année, le travail de formation des débutantes se poursuit afin d'assurer la relève. En outre, Lynn Lefebvre prépare un guide visant la procédure de traduction du Journal, avec l'aide d'Alain Sauvageau.

Rebecca Colborne participe à divers ateliers durant l'année : stratégies d'aide aux employés, gestion du temps, bâtir des relations au travail, nouveau surveillant.

En avril, une élève de 10^e année de l'École Sainte-Anne passe la journée avec Valérie Roy en stage d'observation dans le cadre du programme du cours d'anglais.

En août, Sonia Wilson devient traductrice agréée de l'anglais vers le français de la Corporation des traducteurs, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick. En décembre, elle est promue traductrice III (autonome).

À la fin octobre, Rebecca Colborne rencontre une délégation du Pays de Galles pour parler du bilinguisme, de la traduction parlementaire et des exigences à cet égard dans un Nouveau-Brunswick bilingue.

Pendant la session, le personnel continue de faire preuve d'un grand dévouement en travaillant les soirs, souvent jusqu'aux petites heures du matin, et les fins de semaine, après une semaine complète de travail, afin de s'assurer que les parlementaires reçoivent en temps opportun une traduction fidèle et exacte de leurs déclarations et discours.

Conclusion

Au cours de l'année 2014, la production s'élève à plus de 1,5 million de mots, soit une diminution de 9 % par rapport à l'année précédente, diminution qui s'explique par la nature plus complexe des documents procéduraux et des rapports d'enquête qui ont occupé le personnel réduit pendant une bonne partie de l'année. De plus, environ 900 demandes de traduction sont traitées, soit une diminution de 11 % par rapport à 2013. Les demandes ponctuelles par téléphone et par courriel ne sont pas comptabilisées, mais leur fréquence augmente d'année en année.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est de 2,09 millions de mots, une baisse de 16 % par rapport à 2,48 millions de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,86 million de mots, une baisse de 15 % par rapport à 1,01 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,23 million de mots, contre 1,47 million de mots au cours de l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,09 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 17,83 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 12 mai 2004 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 600 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2003-2004, y compris 21 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'à décembre 2014. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 1,24 million de mots, contre 1,47 million de mots au cours de l'année précédente, une baisse de 19 %.
- Pendant l'année à l'étude, 58 nouvelles séances ont lieu, tandis que 27 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 31 fascicules, contre 41 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 127 mois (soit 640 jours de séance), contre 120 mois (soit 609 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 50 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le *Guide de rédaction parlementaire* a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec neuf traductrices et traducteurs parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le bureau du chef du tiers parti.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et le chef du tiers parti) et doit être utilisé pour le salaire du personnel, le salaire et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du chef du tiers parti

Le personnel du bureau relève de la directrice générale qui est responsable de fournir au chef du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Le député et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.